

COMMUNE DE ROMANS AIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOÛT 2022

Membres en exercice : 15 ; Membres présents : 10 ; Convocation du 05 août 2022
L'an deux mille vingt-deux le vingt-deux août, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil à la Mairie. La présidence de cette réunion a été assurée par Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames CURTIL Paulette, DUVILLARD Isabelle, MAGAUD Catherine, RAVOUX Annick, SIMONET Chantal et Messieurs, CHATELET Jean-Marc, GAUTHIER Jean-Michel, GUINET Pierre, PERRADIN Laurent, POLLIN Olivier.

Membres excusés : Mesdames LLORENS Marie-Hélène, et Messieurs AJOUX Romain, BERARDET Jean-Noël, BONIN Patrick, RAVET Yoann.

Secrétaire de Séance : Madame Chantal SIMONET

DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES

I - APPEL DES PRESENTS

Monsieur le Maire ouvre la séance et l'appel est effectué.

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

A l'unanimité, Madame Chantal SIMONET est élue secrétaire de séance.

III- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 JUILLET 2022

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du 18 juillet 2022.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 18 juillet 2022.

IV – AUGMENTATION DU TARIF DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du repas de la cantine scolaire des écoles du R.P.I. ROMANS / SAINT ANDRE LE BOUCHOUX / SAINT GEROGES SUR RENON, ont été étudiés par les maires du R.P.I., du fait de l'augmentation par le traiteur du prix du repas à compter du 1^{er} septembre 2022.

Monsieur le Maire précise que le prix unitaire pour les familles est actuellement de 4.00 € depuis le 1^{er} janvier 2021.

Monsieur le Maire rappelle que c'est la mairie de SAINT ANDRE LE BOUCHOUX qui gère la cantine pour le R.P.I.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix unitaire d'un repas à la cantine à 4.20 € à compter du 1^{er} septembre 2022.

A l'unanimité, le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- De **FIXER** le prix unitaire d'un repas à la cantine à 4.20 € à compter du 1^{er} septembre 2022.

V- BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 4 – VIREMENT DE CREDITS : SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT POUR PRENDRE EN CHARGE SUR L'EXERCICE 2022 LES ECHEANCES D'EMPRUNT ET LES INTERETS DU PRÊT SOUSCRIT EN JUIN 2022

Afin de garantir le taux d'emprunt à 1.58 % du prêt de 50 000 € pour les dépenses d'investissements 2022, il a été nécessaire de modifier la première échéance, à savoir le mois suivant le déblocage des fonds et non en janvier 2023.

Les fonds ont été débloqués le 10 août 2022, ce qui engendre la première mensualité le 10 septembre 2022. Les crédits n'étant pas inscrits au budget en 2022 mais prévus au budget 2023, il convient de modifier ce dernier comme suit :

Pour l'échéance : $(867.23 \text{ €} \times 4 \text{ mois} = 3\,468.92 \text{ €})$ - section d'investissement

- Compte 020 : Dépenses imprévues en investissement = - 3 500.00 €
- Compte 1641 : Emprunts en euros = + 3 500.00 €

Pour les intérêts : $(65.83 + 64.78 + 63.72 + 62.66 = 256.99 \text{ €})$ – section de fonctionnement

- Compte 022 : Dépenses imprévues en fonctionnement = - 260.00 €
- Compte 66111 : Intérêts réglés à l'échéance = + 260.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 4.

A l'unanimité, le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 4

VI-CONTRATS D'ASSURANCES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dossier assurance a été transmis à la SMACL pour le 1^{er} janvier 2023. A l'exception de la tondeuse autoportée qui sera couverte au 29 avril 2023 et le tracteur au 17 novembre 2022.

VI-INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation du rapport d'activité 2021 de la SEMCODA,
- Présentation du rapport d'activité des services de l'Etat,
- Madame Valérie MESSAND sera nommée stagiaire au 1^{er} septembre 2022,
- Le sujet relatif aux arbres vers le lotissement de la Comtesse de Dormy a été abordé. Ces derniers seront abbatués,
- Le curage des mares est à voir,
- Présence d'ambrosie sur le lotissement de la Comtesse de Dormy.

Après un tour de table, la séance est levée à 19H45

Réunion Maire / Adjointes le lundi 12 septembre 2022 à 18h30.

Séance du Conseil Municipal le lundi 19 septembre 2022 à 19h00.

Romans, le 23 août 2022

Le Maire,
Jean-Michel GAUTHIER



Le secrétaire de séance,
Chantal SIMONET

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Chantal Simonet", written over a horizontal line.

